Image not found or type unknown

conges payes temps partiel

Par **moussa**, le **13/03/2009** à **04:30**

Bonjour.

je travaille dans un hotel a mi temps (24 h par semaine: jeudi et vendredi de
20h a 8h)
je voudrais partir en vacance ce mois de mai.
Je sais que mes CP commence le premier jour ou je suis sencé travailler donc jeudi 7 mai ; ma question est la suivante est ce qu'ils s'arretent mercredi 27 mai la veille de mon retour en ce cas j'ai donc utiliser 15 CP ? , ou il s'arretent vendredi 22 mai? car dans notre entreprise on ne pose pas de CP le samedi et dimanche et puis je ne suis pas sencé travailler (lundi mardi et mercredi) et dans ce cas j'ai posé que 12 CP.

Merci pour vos reponses

Par **Aquanaute13**, le **23/04/2009** à **21:55**

Bonsoir moussa

Je suis un membre récent et j'explore les différentes rubriques petit à petit.

Pour votre question, cela dépend du nombre de jours de CP que vous avez demandez.
J'espère pour vous que vous avez demandé jusqu'au vendredi 22 mai.

Quelle a été la réponse de votre Direction?

Cordialement Aquanaute13

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés